

# **assemblée générale**

## **CONVOCAATION** **Assemblée générale** **Mercredi 18 mars 2015 à 18h30** **À la cafétéria (pavillon 6)**

### **Projet d'ordre du jour :**

1. Nomination à la présidence de l'assemblée.
2. Acceptation des nouvelles et des nouveaux membres.
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
4. Adoption des procès-verbaux :
  - 4.1 Assemblée générale du 12 février 2015 et suites.
  - 4.2 Assemblée générale du 24 février 2015 et suites.
5. Informations :
  - 5.1 État de la négociation.
  - 5.2 État de la mobilisation
6. Modifications aux statuts et règlements du SPECS-CSN.
7. Proposition d'appui pour Raïf Badawi (recommandation 1 au verso).
8. Projet de répartition des ressources (recommandation 2 au verso).
9. Élections :
  - 9.1 Élection à la présidence et au secrétariat d'élections.
  - 9.2 Commission des études (1 poste / mandat 2014-2015 et 2015-2016) (Famille des Techniques physiques).
  - 9.3 Comité de sélection des projets de mobilité étudiante hors Québec (1 poste).
10. Divers.
11. Levée de l'assemblée.



Sarah Perrien, secrétaire  
Lundi 16 mars 2015

## **Recommandation 1 : Appui à Raïf Badawi**

Que le SPECS-CSN :

- dénonce le traitement réservé à Raïf Badawi par la justice saoudienne;
- réitère que la liberté d'expression est un droit fondamental qu'il faut protéger;
- appuie les démarches d'Amnistie internationale et de la conjointe de Raïf Badawi afin d'obtenir sa libération et la réunification avec sa famille.

## **Recommandation 2 : Projet de répartition des ressources**

- Que l'assemblée générale mandate les enseignantes et enseignants nommés ou élus au Comité des relations de travail (CRT) afin de défendre les principes suivants dans la négociation du projet de tâche 2015-2016 :
  1. à savoir que le volet 1 et le volet 2 soient préservés; et
  2. à savoir que les ressources spéciales à l'encadrement soient privilégiées par rapport à celles allouées aux autres projets;
- Que la gestion déficiente des remplacements soit dénoncée et que les enseignants nommés ou élus au Comité des relations de travail (CRT) exigent un redressement immédiat de la situation.
- Qu'il soit aussi dénoncé le fait que la direction ne paie pas les remplaçants et les enseignants remplacés à même les coûts de convention prévus à cet effet (enveloppe E003).